

ASSEMBLÉE NATIONALE

SORTIR LA FRANCE DU PIÈGE DU NARCOTRAFIC - (N° 1043)

Commission	
Gouvernement	

AMENDEMENT

N ° 322

présenté par

M. Califer, M. Baptiste, Mme Bellay, M. Naillet et M. William

ARTICLE ADDITIONNEL**APRÈS L'ARTICLE 22, insérer l'article suivant:**

Cet amendement a été déclaré irrecevable au titre de l'article 40 de la Constitution.
